

COMMUNIQUÉ

Projet conjoint d'accroître l'autonomie alimentaire pour les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Valérien

Saint-Anaclet-de-Lessard, le 6 mai 2020 –Les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Valérien ont décidé de mettre en commun leurs forces et leurs idées afin d'accroître l'autonomie alimentaire au sein de leur municipalité rurale dans le contexte où la situation actuelle de la pandémie du COVID-19 a mis en évidence l'enjeu majeur d'accroître l'autonomie alimentaire des régions du Québec.

Au cours des prochains mois, différentes mesures seront analysées afin :

- D'accroître l'achat local des produits en support aux producteurs maraichers.
- D'identifier les mesures d'aide qui favoriseront une expansion ou l'implantation de nouvelles entreprises de production maraichère;
- Favoriser une augmentation du nombre de potagers auprès des résidences privées et des logements locatifs;

Déjà, lundi dernier, lors de la séance du conseil de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard un avis de motion a été déposé afin de permettre éventuellement aux citoyens du périmètre urbain de garder des poules, selon certains critères.

Aller encore plus loin pou mieux occuper le territoire

Pour ce faire, et comme pour l'ensemble des mesures envisagées, ces actions seront mises en place graduellement afin de bonifier l'autonomie alimentaire des citoyens tel que proposé dans le Plan d'agriculture urbaine de la MRC Rimouski-Neigette.

Les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Valérien ont déjà mis en place différentes actions telles que :

- Les jardins communautaires et les bacs de cultures surélevés ainsi qu'une forêt nourricière;
- L'installation de serres privées à l'intérieur du périmètre urbain;
- La promotion pour le démarrage d'entreprises de productions maraichères.

« Notre défi est maintenant d'aller plus loin. Il faut encourager davantage nos producteurs, être plus autonomes au plan alimentaire et de rendre accessible cette production. Plus que jamais, ce défi constitue un important levier pour l'occupation du territoire et pour le développement de l'économie rurale », concluent les maires Francis St-Pierre et Robert Savoie.

SOURCE :

M. Francis Saint-Pierre, maire
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
418-732-4392

M. Robert Savoie, maire
Municipalité de Saint-Valérien
418 731-0200